

Récupérer l'eau de pluie pour éviter les inondations

Vu de

Chevilly-Larue
(Val-de-Marne)

Le département du Val-de-Marne deviendra-t-il pionnier, en France, dans la lutte contre les inondations urbaines ? Ses résidents pavillonnaires apprendront-ils à recycler les eaux de pluie qui arrivent naturellement sur leurs toits ? En Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, cette pratique se généralise pour des usages comme le lavage des véhicules ou l'alimentation des chasses d'eau. Un constat qui a conduit Jacques Perreux, vice-président du conseil général du département chargé de l'assainissement et du développement durable, à engager depuis trois ans une démarche visant à écono-

miser les ressources en eau potable tout en luttant contre les inondations à la source.

L'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation empêchant l'eau de s'infiltrer, celle-ci se concentre brutalement, en cas de fortes pluies, dans les quartiers géographiquement les plus bas. Dans l'un d'entre eux, situé à Chevilly-Larue, un premier test a démarré en 2004. Dix pavillons, dont les propriétaires – aux caves régulièrement inondées – étaient volontaires, ont été équipés de cuves de récupération adaptées à la taille du pavillon et au nombre de ses habitants. Le plus souvent installées dans le jardin, ces

cuves ont été financées par le conseil général à raison d'environ 1 000 euros chacune.

Le bilan ? Pour Gérard Violente, directeur adjoint du service de l'environnement et de l'assainissement, il concerne avant tout le rapport de chacun à l'eau qu'il consomme. « Ce n'est plus un liquide qui arrive par un robinet, qui repart par un trou et dont personne ne se soucie. » L'aspect économique n'est pas non plus négligeable. « On évite le gaspillage, précise-t-il, en raccordant cette eau de récupération aux WC, à la machine à laver, au tuyau d'arrosage. » Selon lui, l'eau de pluie ainsi récupérée des toitures en

permet en moyenne de recycler chaque année 500 l/m² de surface au sol – soit, pour une maison de 100 m², 50 m³.

Sur la base de ces constatations, l'expérience a été étendue en septembre 2007 à l'ensemble du quartier. Plus de 60 % des 220 pavillons qui le composent sont désormais équipés de cuves de récupération d'eau : plus qu'il n'en faut pour protéger les sols, puisque, selon une estimation, il aurait suffi que 40 % seulement des propriétaires acceptent le procédé pour que soient supprimés les risques d'inondation.

Une autre expérience est menée à Champigny, où

200 pavillons sur 450 ont été équipés depuis novembre 2007. Il ne reste plus qu'à attendre des chutes de pluie modélisées ayant provoqué des débordements pour mesurer l'efficacité du système. Les résultats sont attendus pour 2010. Mais leur validité implique un préalable : que les cuves soient vides quand il pleut. C'est pourquoi le service de Gérard Violente planche sur un système d'alerte par portable ou par Internet, afin d'avertir les intéressés, lorsque de gros orages menacent, qu'il est temps de mettre la machine à laver en route. ■

FRANCIS GOUGE
(VAL-DE-MARNE, CORRESPONDANT)

Le temps des « mères porteuses »

Entretien. La psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval, spécialiste de l'assistance médicale à la procréation, estime indispensable d'autoriser la pratique de la gestation pour autrui (GPA) en France

La gestation pour autrui (GPA), qui s'adresse en premier lieu aux femmes présentant une pathologie utérine, va-t-elle entrer dans l'arsenal courant de la lutte contre la stérilité ?

Très probablement. Environ 10 000 bébés conçus dans le cadre d'une GPA sont nés aux Etats-Unis depuis une vingtaine d'années, et cette pratique est désormais autorisée dans de nombreux pays. Depuis la première fécondation in vitro (FIV, 1984) et le premier don d'ovocyte (1988), la fonction maternelle, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, peut ainsi se répartir entre trois femmes distinctes : la mère « d'intention » (qui élèvera l'enfant), la mère « génétique » (qui donnera l'ovocyte si besoin est) et la mère « gestatrice », terme aujourd'hui préféré à celui de « mère porteuse ». Ces nouvelles façons de faire des bébés vont d'autant plus se développer que personne, aujourd'hui, ne supporte l'infertilité. Pas plus les médecins « fivistes » que les couples parentaux.

La France, où la pratique des « mères porteuses » est interdite par la loi bioéthique de 1994, est-elle en retard ?

Dans ce domaine, oui. La pratique de la GPA est aujourd'hui légale – ou du moins régulée par la déontologie médicale – dans de nombreux pays. En Europe, plusieurs d'entre eux ont déjà légiféré : la Grande-Bretagne en 1998, la Grèce en 2000, la Finlande et la Belgique en 2007. Tous l'ont fait dans des conditions rigoureuses, certaines lois prévoyant pour la gestatrice le remboursement par l'Etat des dépenses médicales. Voire, comme en Grèce, un dédommagement financier. Vous figurez parmi les rares psychanalystes à vous prononcer pour la GPA.

Pourquoi estimez-vous urgent, en France, de légiférer à nouveau sur ce point ?

Pour deux raisons majeures. La première, c'est que cet interdit représente une grave injustice vis-à-vis des femmes dont la stérilité est d'origine utérine, alors qu'on déploie par ailleurs une panoplie fabuleuse de traitements pour toutes les autres formes d'infertilité. La seconde, c'est que si on ne légifère pas, de plus en plus de couples se lancent dans des parcours hasardeux de « tourisme procréatif » pour trouver une femme susceptible de porter leur bébé. On estime qu'ils sont actuellement 300 à 400, chaque année, à faire ainsi appel à une aide étrangère. Or cette pratique, si elle n'est pas encadrée, présente des risques de dérives. Dans une GPA bien accompagnée, ce risque disparaît. C'est une histoire qui se déroule entre deux femmes, qui se connaissent tout naturellement. Certains protocoles prévoient même qu'elles se rencontrent plusieurs fois durant la grossesse.

Pour les femmes ayant une pathologie utérine, peut-on imaginer une autre perspective que la GPA dans un avenir proche ?

Non. La gestation intégrale en dehors du corps de la femme pose encore des problèmes techniques insurmontables, notamment pour suppléer l'ensemble des fonctions physiologiques assurées par le placenta et l'utérus. De même pour la greffe d'utérus, à laquelle personne ne croit vraiment. Et même si ces perspectives devenaient techniquement possibles, elles me semblent au plan psychologique infiniment plus lourdes que la GPA.



Extraits d'une série de photos sur la maternité, « Io parto », jeu de mots entre « partir » et « accouchement », commandée par le Musée de la photographie contemporaine de Milan à l'artiste Paola de Pietri. GALERIE « LES FILLES DU CALVAIRE », PARIS

Cette gestation « par autrui » ne risque-t-elle pas de compliquer les relations entre l'enfant ainsi conçu et sa mère légale, celle qui l'élèvera ?

En anglais, il y a deux termes pour désigner la maternité : *maternity* et *motherhood*. Le premier désigne la mère proprement dite, et le second le « devenir mère ». Ce que la psychanalyse a montré, c'est que ce « devenir mère » ne coïncide pas forcément avec la seule grossesse. Celle-ci, bien sûr, représente un temps privilégié d'élaboration du processus psychique mis en

œuvre. Mais l'adoption montre bien que la grossesse n'est pas l'alpha et l'oméga de la maternité. Une mère d'intention peut sans difficulté devenir une excellente mère sans jamais avoir porté son bébé. Quant au vécu de l'enfant ainsi conçu, il est encore trop tôt pour le connaître. Mais les risques psychiques d'une telle situation ne sont pas, dans mon expérience clinique, plus grands pour l'enfant que dans d'autres formes modernes de procréation, tels le don d'ovocyte ou « l'accueil d'embryon ».

Quelle place la mère gestatrice prendra-t-elle dans la vie de l'enfant, si cette situation, comme la FIV aujourd'hui, devient relativement banale ?

En général, la gestatrice ne cherche pas à maintenir un lien étroit avec les parents d'accueil. Sa présence se limite souvent à une carte de vœux annuelle. Mais cela suffit à maintenir une sorte d'engagement moral, qui permettra, lorsque l'enfant sera plus grand, de lui parler de cette femme qui l'a mis au monde. A cet égard, les choses se passent de façon beaucoup plus simple dans les familles qui ont eu recours à une simple GPA que dans celles qui ont eu recours, de surcroît, à un don d'ovocyte. Car une grossesse ne dure que neuf mois, alors que les conséquences d'un don de gamètes se jouent sur plusieurs générations.

Si le recours à la GPA augmente trouvera-t-on suffisamment de femmes volontaires pour accepter cette mission ?

Lorsqu'on les interroge sur leurs motivations, on s'aperçoit que ces « mères porteuses » ont presque toujours connu une

histoire de filiation un peu atypique : ce sont souvent des femmes généreuses qui mettent en œuvre, à travers ces gestations, un processus de réparation. De plus, la plupart d'entre elles adorent être enceintes. Il est donc probable que certaines femmes, si on leur en donne la possibilité, s'accompliront dans une GPA.

Pour les couples gays désireux d'avoir des enfants, la GPA représentera-t-elle une voie privilégiée ?

Si les lois l'autorisent un jour, elle pourrait en effet constituer un palliatif à cette forme « sociologique » de stérilité masculine des couples homosexuels. De nombreux couples gays préféreront cette solution à l'adoption, car elle leur garantit que l'enfant à naître sera génétiquement lié à l'un des deux parents.

GPA, don d'embryons, homoparentalité... dans dix ou vingt ans, comment imaginez-vous les fêtes de famille ?

Tous ces bouleversements font que la famille coïncide de moins en moins avec le couple procréateur. Une nouvelle forme de parenté est en train de se construire sous nos yeux : une famille non plus seulement de sang ni même d'héritage. Comme la procréation sera de plus en plus médicalisée – surtout si l'on continue à retarder l'âge du premier accouchement –, ces cas de figure ne feront que croître. Les réunions de famille deviendront donc de plus en plus « multicomposées », de plus en plus sociales. Le tout, il faut l'espérer, dans la plus grande transparence. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
CATHERINE VINCENT

Déjà demain

Payer avec une carte bancaire sans contact ou un téléphone mobile

L'INTRODUCTION d'une carte bancaire dans un terminal pour régler un achat pourrait bientôt faire partie des gestes oubliés, remis au musée de la préhistoire du numérique. Cette opération ne devrait pas, en effet, résister au développement fulgurant des technologies sans fil. Ainsi, les banques promettent pour 2009 une large diffusion de deux nouveaux systèmes de paiement : la carte sans contact et le téléphone mobile.

L'expérimentation de la première vient d'être lancée par le Crédit mutuel-CIC avec l'opération « Payez Mobile » à Strasbourg. Environ 500 cartes Paypass sont en cours de distribution et 200 commerçants doivent participer à l'expérimentation cette année. Elles fonctionnent avec la technologie NFC (Near Field Communication), qui permet d'échanger des informations par radio entre une puce, intégrée à la carte, et un lecteur situé à moins de 10 cm de distance.

La carte Paypass, émise par MasterCard et fabriquée par Oberthur, fonctionne comme le pass Navigo du métro parisien. L'utilisateur la présente devant le lecteur, un petit bip retentit et le paiement est effectué. Aucun code confidentiel ne pouvant être utilisé avec cette méthode, le montant des règlements est limité à 20 euros. Mais la carte reste compatible avec un terminal classique, ce qui permet également de l'utiliser pour payer des sommes plus importantes.

Seconde option : la puce NFC vient s'ajouter à la carte SIM dans un téléphone mobile. Pour payer, il suffit d'approcher l'appareil du lecteur, après introduction d'un code confidentiel (ce qui supprime la limitation du montant de la transaction). Depuis novembre 2006, le Crédit mutuel-CIC, NRJ Mobile et SFR expérimentent cette solution à Strasbourg, avec la participation d'une centaine de com-



La carte Paypass est présentée devant un lecteur, un bip, et le paiement est effectué. MASTERCARD

merçants et de 300 clients. Ceux-ci se sont vus pour l'occasion fournir par Motorola, Sagem et LG de nouveaux modèles de téléphone, eux-mêmes équipés de puces NFC produites par l'entreprise française Inside Contactless.

Déjà précurseur sur le Minitel et Internet, le Crédit mutuel-CIC estime que le passage à ce type de paiement est « inéluctable ». Restent à détecter, sur le terrain, les éventuels problèmes d'utilisation, ainsi que l'intérêt de cette initiative pour les commerçants qui vont devoir acquérir un nouveau lecteur. Mais les établissements bancaires devraient se rallier rapidement à la carte sans contact, à l'instar de la Banque populaire qui a lancé sa propre expérimentation à Besançon. Nous paierons donc bientôt encore plus vite, et sans douleur... immédiate. ■

MICHEL ALBERGANTI